



# VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Sous la Présidence  
de Madame Tania GALVANI  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire de la Ville de  
Pointe-à-Pitre

13<sup>ème</sup> séance de l'année  
Mardi 12 décembre 2023

2<sup>ème</sup> convocation adressée  
aux élus  
(Art L 2121-10 et L2121-17 du CGCT)  
Le 8 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

## PRESENTS

Tania GALVANI  
François PELLECUIER  
Corinne DIAKOK-EDINVAL  
Philippe RIBERE  
Marie-Hélène SALOMON  
Jimmy LOUIS  
Rosette BONNETO  
Georges BREDEMENT  
Marie-Andrée MANDIL

## PRESENTS

Myriame LACROSSE  
Bruno FANFANT  
Alex AUCAGOS  
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE  
Sandra ENJARIC  
Mehdi KEITA

## ABSENTS

Harry DURIMEL  
(*proc. T. GALVANI*)  
Henri ANGELIQUE  
Cécile BOUCAUD  
Dominique DOLMARE  
Yann NANETTE  
(*proc. M-H SALOMON*)  
Badi FADDOUL  
Alain SOREZE EUGENE  
Madly PAULIN-GARGAR  
Michèle ROBIN-CLERC  
Jean-Marc SOUKAÏ  
Danita LEBRERE  
(*proc. J. LOUIS*)  
Jacques BANGOU  
Jean-Charles SAGET  
Claude BARFLEUR  
Evelyne DEMOCRITE  
Monique DECASTEL  
Loïc MARTOL  
Marie-Eugène TROBO-  
THOMASEAU

AUTORISATION D'OUVERTURE LE DIMANCHE

DES COMMERCE DE DÉTAIL

RF  
Guadeloupe

**AUTORISATION D'OUVERTURE LE DIMANCHE  
DES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2024**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

**Vu** le code du travail et plus particulièrement ses articles L. 3132-26 et suivants,

**Vu** la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Macron »,

**Vu** la demande de l'association des commerçants, l'USCP, en date du 6 décembre 2022

**Considérant** le communiqué de presse du Président de la communauté d'agglomération Cap excellence, en date du 14 septembre 2022,

**Considérant** l'avis sollicité du conseil communautaire de Cap Excellence,

**Entendu** le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés et une (1) abstention  
M. Mehdi KEITA**

**Article 1 :** Le conseil municipal accorde douze dérogations d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2024.

**Article 2 :** Le Maire est habilité à autoriser les commerces de détail à faire travailler leur personnel salarié toute la journée de dimanche. L'avis conforme de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE sera requis pour les jours couvrant la période du 07 janvier au 29 décembre 2024.

Dimanche	07 janvier	2024
Dimanche	21 janvier	2024
Dimanche	11 février	2024
Dimanche	18 février	2024
Dimanche	03 mars	2024
Dimanche	26 mai	2024
Dimanche	02 juin	2024
Dimanche	16 juin	2024
Dimanche	01 septembre	2024
Dimanche	06 octobre	2024
Dimanche	22 décembre	2024
Dimanche	29 décembre	2024

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 18/12/2023  
971-219711207-AU\_111\_2023-AU

**Article 3 :** Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Pointe-à-Pitre, le 12 décembre 2023

P. Le Maire absent,  
Article L2122 -17 du CGCT  
Le Maire-Adjoint,

Tania GALVANI



RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 18/12/2023  
971-219711207-AU\_111\_2023-AU